DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

EXTRAIT D ID: 007-200041465-20190701-2019\_07002-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2019 Recu en préfecture le 03/07/2019



Nombre de conseillers en exercice : 54 présents : 39 votants : 47

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## - Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019 -

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à 18h3o, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux, dûment convoqué le 24 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la salle de St Romain le Désert, commune de Mars, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents: Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Raymond FAYARD, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, M. Jean-Luc BOULON, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, Mme Françoise ROCHE, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Patrick MARCAILLOU, M. Henry JOUVE, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Pascal BAILLY, M. Michel CHANTRE, M. Henri SENECLAUZE, Mme Catherine FAURE, M. Simon CHAPUS, Mme Éliane ADRIEN, M. Christian CHARRIER, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés: M. Christian CROS pouvoir à M. Raymond FAYARD, M. Denis SERRE pouvoir à M. Roger PERRIN, Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Marie-Christine ROURE, M. Pierre CROS pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, M. Jean-Marie FOUTRY pouvoir à M. Thierry GIROT, Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ pouvoir à Mme Monique PINET, M. Christophe SABY pouvoir à M. Nicolas FREYDIER, M. André BLANCHIN pouvoir à Mme Catherine FAURE.

Absents excusés: M. Philippe CRESTON, M. Jean-Louis REYNAUD, M. André BEAL.

Absents: M. Jean-Paul BERNARD, Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Philippe DESESTRES.

Secrétaire de séance : M. Frédéric PICARD.

## VALIDATION DE L'ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE ST PIERREVILLE ET OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. le Président indique que, conformément à l'article 2224-10 du CGCT, la Communauté de communes Val'Eyrieux doit délimiter le zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de St Pierreville.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, le bureau d'étude NALDEO a réalisé en 2018/2019 une étude portant sur le zonage d'assainissement de la commune, qui doit maintenant être soumise à une enquête publique.

Pour cela, M. le Président sollicite le Conseil communautaire afin d'approuver l'étude de zonage, puis de l'autoriser à saisir le Préfet de l'Ardèche pour désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'étude de zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de St Pierreville
- AUTORISE M. le Président à saisir le Préfet de l'Ardèche pour désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon

■ CHARGE M. le Président d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de cette procédure

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits
Pour extrait gantifé colle not mun.
Le Président,
Le poèteur la cape CHABAL
ARDÈCHE